



Syndicat de l'Environnement,  
la Forêt et l'Agriculture

## Communiqué de presse au sujet du reportage du JT de France 2 du 10 janvier 2018

Chartres, le 11 janvier 2018

Le Journal Télévisé de 20h de France 2 a diffusé, le 10 janvier 2018, un reportage relatif au recrutement de 200 chasseurs par la Gendarmerie de l'Oise pour effectuer des missions relevant de la police des milieux naturels et forestiers.

Ce reportage ne fait nulle part référence aux personnels des services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Agence Française de la Biodiversité) qui assument ces missions de police des milieux naturels et forestiers :

- ⇒ Pour les services déconcentrés de l'Etat les restrictions se poursuivent et les personnels compétents et assermentés pour relever les infractions dans les milieux naturels et forestiers sont non seulement moins nombreux mais ils doivent faire face à un accroissement des demandes d'expertises.
- ⇒ Pour l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en l'espace de cinq ans, cet établissement public a perdu, au niveau national, trois cents postes sur 1700 emplois. Si l'on ajoute à ces suppressions de postes de personnels titulaires la fin des contrats aidés à la demande du gouvernement c'est encore 110 postes supplémentaires qui vont disparaître en 2018 !
- ⇒ De même, pour l'Office National des Forêts (ONF), malgré les engagements de l'Etat, la Direction Générale a engagé le recrutement de techniciens de terrain de droit privé qui sont dans l'incapacité juridique de remplir des missions de police qui relèvent de la compétence du statut de personnels fonctionnaires. C'est plus de 1000 agents assermentés, compétents dans le domaine forestier et environnemental qui vont disparaître.

Affirmer que la compétence sera acquise par deux jours de formation, c'est mépriser les personnels et ne pas tenir compte des années de formations initiale et continues, parfois validées par des examens, qui assurent un niveau de service unanimement reconnu !

Par ailleurs, la réalisation de ses missions par des personnels fonctionnaires assermentés est un gage de neutralité et d'impartialité qui ne peut être assuré en faisant appel à de multiples intervenants de la vie civile.

Ce reportage est une illustration de la tendance actuelle visant à réduire les effectifs des services publics et à transférer une partie de leurs missions de service public à des structures ou personnes privés.

Or il est illusoire d'imaginer remplacer un professionnel de la protection de l'environnement assermenté en situation de pouvoir constater des situations de flagrant délit, par des personnes chargées de renseigner les services de gendarmerie, intervenant en décalé, dont ce n'est pas la vocation première, et qui ont d'autres missions.

C'est pourquoi EFA-CGC, demande que le Gouvernement mette fin à cette démarche, qui non seulement remet en cause la qualité des missions de police des milieux naturels et forestiers, à l'insu des citoyens, mais qui est une atteinte grave aux principes fondamentaux de notre République.

Vos contacts presse :

**Secrétaire Général EFA-CGC :**

- Gilles VAN PETEGHEM 06 03 92 08 11

**Pour l'ONCFS :**

- Guillaume RULIN 06 25 07 05 56

**Pour l'ONF :**

- Jean Marc FALISZEK 06 66 27 10 85